



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

PÔLE EUROPE

Observatoire des Camps de Réfugiés

C.MARTEL, S. VAN BEEST, C. DELPEUX, M. LIMUKA,
A.L.MALEK



PHOTO: © O-CR (NEA KAVALA)

PÔLE EUROPE

CARTE DES CONTRIBUTIONS

P.3

ETAT DES LIEUX DES MIGRATIONS DANS LA ZONE EUROPE

P.4

TYPOLOGIES ET CARACTÉRISTIQUES DES ZONES D'ACCUEIL INSTALLÉES DANS LA ZONE EUROPE

P.10

BILAN DES CONTRIBUTIONS SUR LA ZONE EUROPE

P.13

ÉVALUATIONS DES SERVICES ASSURÉS ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES ZONES ÉTUDIÉES

P.15

IMPACTS DU COVID-19 DANS LA ZONE EUROPE

P.17



Pôle Europe



Sources: Observatoire des Camps de Réfugiés ; OpenStreetMap. © A-L Malek pour l'O-CR 2020

ÉTAT DES LIEUX DES MIGRATIONS DANS LA ZONE EUROPE

En Europe pour 2019

11,4 millions de personnes migrantes dont :

- **7 millions** de réfugié-e-s
- **1,3 millions** de demandeurs et demandeurs d'asile
- **1,5 millions** de déplacé-e-s internes



PHOTO: © BERTRAND VANDELOISE (CALAIS)

En 2019, l'Europe comptait 82 millions de personnes migrantes sur son territoire, le nombre étant en constante augmentation depuis ces dernières années "soit une hausse de près de 10 % depuis 2015, lorsqu'ils étaient au nombre de 75 millions" (1). Le continent européen demeure une des terres d'accueil privilégiées par les personnes migrantes du monde entier, en situation régulière comme irrégulière. Ils et elles sont prêt-e-s à risquer leur vie pour rejoindre le continent européen et sont souvent accueilli-e-s dans des conditions qui ne sont pas à la hauteur des normes humanitaires prévues par l'Union Européenne (UE) (2) (3).

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) établit **pour 2019 à 11,4 millions le nombre de personnes migrantes relevant de sa compétence en Europe**, dont 7 millions de réfugié-e-s, 1,3 millions de demandeurs et demandeuses d'asile et 1,5 millions de déplacé-e-s internes (4).

A l'échelle des flux migratoires mondiaux, il est à souligner que **près de 80% des déraciné-e-s à travers le monde s'installent dans les pays voisins de leur pays d'origine**. Par conséquent, les migrations vers l'Europe ne représentent qu'une infime partie des migrations mondiales (5) (6).

(1) OIM, Etat de la migration dans le monde, 2020, p.92

(2) "Notre politique migratoire européenne est un échec total en termes de valeurs humanitaires", Le Huffington Post, 21/03/2017, consulté le 18/06/2020

(3) Voir le jugement de la CEDH du 2 juillet et le quatrième en un mois : Lien. Ce document met en lumière les conditions d'accueil dégradantes ou inhumaines pour les demandeurs et demandeuses d'asile en France.

(4) HCR, Appel Global 2020-21, 2020, pp.50-51

(5) HCR, Aperçu statistique, 18/06/2020, consulté le 09/07/2020

(6) France inter, "la vraie crise migratoire est en Amérique Latine, pas en Europe", La chronique de Jean-Marc Four, Franceinter.fr, 27/08/2018, consulté le 09/07/2020

L'Europe de l'Est est principalement une zone d'émigration, connaissant une tendance de plus en plus marquée pour l'**émigration dans les pays d'Europe de l'Ouest** (7). La zone connaît aussi de nombreux flux migratoires **intra-régionaux** et **inter-régionaux**, notamment **l'Ukraine**.

En 2019, environ 5 millions de personnes auraient immigré en Ukraine, provenant principalement de la Fédération de Russie et de pays d'ex-URSS voisins (Biélorussie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldavie) (8). Au sein même de l'Ukraine, environ 1,5 millions de déplacé-e-s sont à recenser en raison des conflits en cours dans la zone (9). **L'Ukraine fait partie des pays qui ont un taux d'émigration plus haut que leur taux d'immigration**, les émigré-e-s trouvant principalement refuge en **Russie** (10). Cette situation de flux croisés de grande intensité est à l'origine d'importants couloirs migratoires et soulève de nombreuses problématiques de gestion.



PHOTO: © BERTRAND VANDELOISE (CALAIS)

(7) OIM, Etat de la migration dans le monde 2020, 2020, p.99

(8) Ibid, pp. 96-100

(9) HCR, Appel Global 2020-21, 2020, p. 98

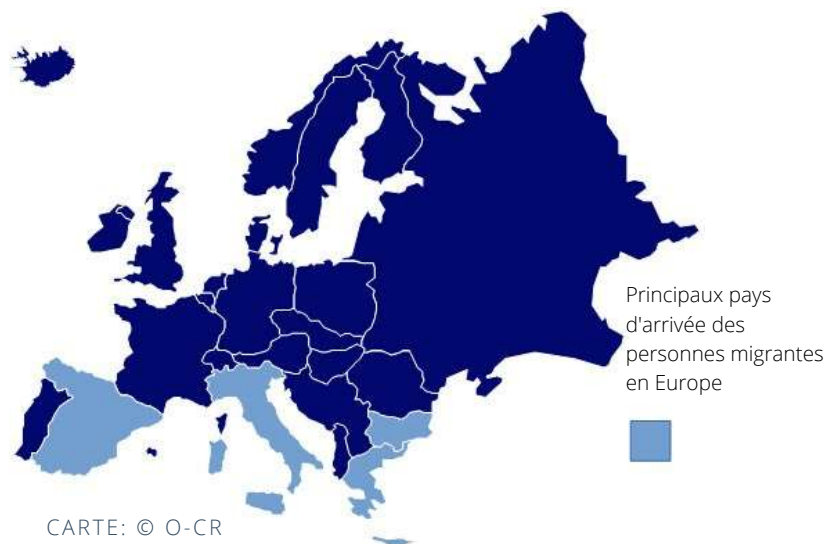
(10) OIM, La migration dans le monde, consulté le 18/06/202

La zone Europe reste majoritairement impactée par le flux d'exilé-e-s en situation irrégulière, prêts à risquer leur vie en traversant la méditerranée (11). Les pays européens les plus concernés par ce flux de personnes migrantes en situation irrégulière sont **l'Italie, l'Espagne, la Grèce** mais aussi **Chypre, Malte** ainsi que la **Bulgarie**, dans une moindre mesure, pour sa proximité avec la Turquie.

En ce qui concerne l'année 2020, on constate une nette **baisse des arrivées** via les routes terrestres ou maritimes de la méditerranée. Entre janvier et avril 2020, on recense un total de 20 299 arrivées contre 120 715 pour la même période en 2019 (12).

Les personnes migrantes arrivant en **Grèce** proviennent principalement de **Syrie, d'Afghanistan, d'Irak**, de la **République Démocratique du Congo** et de la **Somalie**.

Principaux pays d'arrivée en Europe



En **Italie** et en **Espagne**, les flux migratoires ont principalement pour origines **l'Afrique du Nord** (Algérie, Tunisie, Maroc) et **l'Afrique de l'Ouest** (Mali, Côte d'Ivoire, Guinée), le **Bangladesh** mais aussi **l'Afrique Subsaharienne** plus largement (13). On estime à un peu moins de la moitié (44%) le pourcentage d'enfants au sein de cette migration, à 32% le pourcentage d'hommes et à 24% le pourcentage de femmes.

Principaux pays de départ pour l'Europe



CARTE: © O-CR

(11) Couloirs maritimes : départ depuis les côtes Turques, Libyennes et d'Afrique du Nord. Couloirs terrestres : Turquie/Grèce et via les enclaves espagnoles en Afrique du Nord (Ceuta et Melilla).

(12) DTM, Mixed Migration Flows in the Mediterranean, avril 2020, pp. 5-6

(13) Ibid, p. 7

Les chiffres les plus hauts jamais recensés en terme de décès de personnes migrantes dans la méditerranée remontent à 2016 avec au total 5 143 morts (14).

Depuis, nous constatons une nette **baisse** du nombre de personnes migrantes traversant la méditerranée et, nécessairement, une baisse du nombre de décès sur ces routes, à une exception près. En effet, **une hausse de la mortalité est à déplorer pour les personnes migrantes partant de la côte libyenne** : 743 décès en 2019, pour un total de plus de 1 250 comptabilisés pour la zone méditerranée fin 2019 (15).

Bien que numériquement les décès soient moins importants, **si l'on se penche sur le taux de mortalité nous pouvons constater une nette hausse** entre le 1er janvier et le 30 septembre 2017 et 2019 passant **de 1,96% à 3,63%** (16).

De plus, "Près de la moitié [des] enfants [migrants] décédés depuis 2014 ont péri en mer Méditerranée alors qu'ils essayaient de rejoindre l'Europe" (17).

Environ 19 000 personnes migrantes ont perdu la vie depuis le début de la "crise migratoire" (2014 - 2015) (18) et nombreux sont ceux et celles qui continuent de la risquer en tentant de rejoindre les côtes européennes.

Depuis 2014, environ 19 000 personnes migrantes ont perdu la vie sur les routes de la méditerranée



PHOTOS: © ASFF (SAMOS)

(14) OIM, Missing Migrant Projet, consulté le 18/06/2020

(15) OIM, "Les décès de migrants à travers le monde sont en baisse mais les tragédies se poursuivent", 12/20/19, consulté le 18/06/2020

(16) IOM, Mediterranean Migrant Arrivals Reach 76,558 in 2019; Deaths Reach 1,071, 10/11/2019, consulté le 09/07/2020

(17) ONU info, "Plus de 1.200 décès d'enfants migrants enregistrés depuis 2014 - OIM", 16/02/2018, consulté le 18/06/2020

(18) OIM, "Les décès de migrants à travers le monde sont en baisse mais les tragédies se poursuivent", 12/20/19, consulté le 18/06/2020

Cette crise a mis en lumière une profonde **inefficacité du système européen en terme de gestion des migrations, de politique humanitaire, d'asile ainsi que des procédures Dublin**. Face aux nombreux scandales humanitaires, l'UE a voulu répondre à cette crise par des tentatives d'encadrement souvent difficilement applicables puisque les Etats sont peu à vouloir s'impliquer. En effet, "Certains pays d'Europe centrale et orientale, comme la Hongrie, la République tchèque, la Pologne et la Slovaquie ont refusé d'appliquer les quotas d'accueil, au nom de leur souci de préserver l'homogénéité culturelle de leur pays, dans un contexte de montée de l'extrême droite" (19).

La crise migratoire et l'impuissance systémique des Etats fait montre d'une profonde **crise de confiance et de solidarité entre les pays européens, réticents à la gestion et à l'accueil de migrants sur leur territoire national** - rendant caducs les engagements pris en 2007 à l'occasion du Traité de Lisbonne (20). Cela provoque une **inertie dans la prise de décision**, notamment parce que **le système de Dublin ne permet pas d'alléger les responsabilités des pays aux portes de l'Europe au profit d'une responsabilité régionale**.



Le règlement Dublin III (mis en application le 1er janvier 2014) institue un système selon lequel le premier pays d'arrivée d'un demandeur ou d'une demandeuse d'asile a pour responsabilité l'instruction et la prise de décision de cette demande (21).

Un tel contexte **amoindrit donc l'efficacité des actions humanitaires** de sauvetage en mer puisque les pays sont toujours réticents au débarquement sur leurs côtes (22) et nous assistons même à une "inversion des valeurs" (23). Cette gestion qui perdure a des **conséquences désastreuses sur les conditions de vie des personnes migrantes** venant trouver refuge en Europe.

L'accord Turquie-UE de 2016 dénote d'une politique européenne moins humanitaire que sécuritaire. Les personnes migrantes prennent dès lors des **risques encore plus grands** pour rejoindre la Grèce et contourner la Turquie.

(19) Fondation Robert Schuman, "Un nouveau pacte européen sur l'immigration et l'asile pour répondre au "défi migratoire"", 25/11/2019, consulté le 18/06/2020

(20) Ibid

(21) Simple en théorie, il crée en pratique une inégalité dans la répartition de la responsabilité de la gestion des flux migratoires entre les pays européens.

(22) Amnesty International, "Accueil des réfugiés: l'Europe à la dérive" 18/06/2016, consulté le 25/06/2020

(23) Collectif, "Crise migratoire : « Il faut créer un "droit de sauver" inconditionnel et applicable au niveau européen », Le Monde, 10/07/2019, consulté le 18/06/2020

Début 2020, la Turquie décide d'ouvrir ses frontières aux personnes migrantes désireuses d'atteindre l'Europe. Dérogeant aux accords qu'elle avait signés avec l'UE, cette décision est un outil politique qui **conduit la Grèce à réagir face à cette nouvelle décision par un abandon de ses engagements internationaux** envers ces hommes et ces femmes.

Les personnes migrantes sont les premières à souffrir de ces tensions politiques, **les pays pouvant utiliser leur situation précaire comme d'un outil pour exercer un rapport de force entre Etats** (24). Les mesures censées améliorer les conditions de vie et de détention des réfugié-e-s se révèlent être un échec (et d'autant plus avec le replis européen découlant de la récente ouverture des frontières turques aux personnes migrantes) : **les camps et centres d'accueil sont surpeuplés**, les normes sanitaires ne sont pas respectées, les aides juridiques et financières insuffisantes, et les procédures administratives lentes. Les temps de détention se prolongent, les personnes migrantes sont victimes d'un **manquement aux Droits Humains fondamentaux qui leur sont dus**. L'Europe manquant à ses engagements internationaux, **elle contraint les camps à devenir des lieux de vie permanents et précaires**, alors qu'ils ne devaient être que des lieux de transit permettant l'enregistrement des demandes d'asile.

(24) Ortega Stéphane, "Turquie-UE: les réfugiés de guerre abandonnés et instrumentalisés de toute part", Blog : rapport de force (Mediapart), blogs.mediapart.fr, 03/03/2020, consulté le 09/07/2020



TPOLOGIES ET CARACTÉRISTIQUES DES ZONES D'ACCUEIL INSTALLÉES DANS LES ZONES ÉTUDIÉES



PHOTO: © BERTRAND VANDELOISE (CALAIS)

Si pour certaines zones géographiques une typologie claire peut être établie, ce n'est pas le cas de la zone Europe. Sur la zone étudiée, **il existe différents types d'encampements, dont les caractéristiques ne sont pas toujours facilement identifiables**. Il n'existe par ailleurs pas de définition internationale du « camp ». La doctrine, que représente notamment Michel AGIER, a une analyse qui diffère de celle des gestionnaires et intervenant-e-s sur le terrain (UNHCR). Pour lui, il existe des camps de réfugiés, des camps de déplacés internes, des campements auto-établis, mais aussi des camps de travailleurs et travailleuses migrant-e-s (25). A contrario, le UNHCR distingue les « camps planifiés » ou « gérés », construits selon les standards internationalement reconnus ; les « camps auto-installés » qui échappent souvent aux normes ; les « centres collectifs » qui logent les personnes migrantes, demandeurs et demandeuses d'asile ou réfugiées dans l'attente d'une solution plus pérenne ; les « camps de transit » qui sont des lieux temporaires d'accueil ; les « résidences privées ou individuelles » d'accueil des personnes réfugiées ou déplacées ; et enfin, il existe aussi une catégorie « inconnue » qui abritent aussi des personnes réfugiées ou déplacées mais dont l'organisation et la gestion échappe à l'UNHCR (26).

(25) Michel Agier (dir.), "Un monde de camps", Paris, La Découverte, 2014

(26) ALAGBE Mérick Freedy, LES CAMPS DANS LES CRISES HUMANITAIRES : L'envers du décor, Programme Humanitaire et Développement, Observatoire des Questions Humanitaires, IRIS, septembre 2016.

Dans la zone Europe, il existe différents types de camps : il peut s'agir de camps formels gérés par les Etats ou par le HCR ou au contraire, de camps informels, auto-gérés et dont le mode de fonctionnement de gestion est flou et difficile à définir (27). De plus, sur la zone Europe les centres de rétention sont aussi considérés comme "camps".

Cette année, nous avons pu constater que les camps qui ont été recensés et étudiés sur la zone Europe correspondent à la première catégorie de camps. En effet, nous avons étudié des Reception and Identification Centers, aussi appelés **Hotspots** ou encore Plateformes régionales de débarquement (28), des « **zones de transit** » aussi appelées « centres temporaires d'accueil » (29), des **Centres d'accueil pour demandeurs d'asile** (30), et enfin, des « Installations d'accueil de long terme » ou **camps formels**. Les « camps informels » ou « auto-établis » n'ont pas encore été étudiés (il s'agit notamment des camps de Grande Synthe, ou de la Jungle de Calais par exemple, en France).

(27) Le HCR définit les camps auto-établis comme un endroit où la population déplacée s'installe indépendamment de l'aide du gouvernement local ou de l'aide humanitaire. Ces camps ont pu recevoir différentes dénominations par la presse telles que « jungles », « ghettos », « zones grises ». Ils se retrouvent davantage en zone rurale à l'instar des camps planifiés.

(28) Lieux dans lesquels on se charge de régler les formalités administratives des demandeurs et demandeuses d'asile. Parfois critiqués pour avoir des critères de sélection.

(29) Installations intermédiaires de situations d'urgence, très présents en Europe. Le temps de vie d'une personne migrante dans ce type d'installation varie de quelques mois à quelques années.

(30) Centres dans lesquels les demandeurs et demandeuses d'asile sont hébergé-e-s le temps de l'examen de leur demande.





Concernant les Hotspots, mis en place en Grèce et en Italie à partir de 2015, l'Observatoire constate les modes de gestion suivants : à Lepida, à Malakasa et à Samos,

en Grèce, le service de réception et d'identification (RIS), une agence grecque autonome sous supervision du Ministère grec de la protection du citoyen est chargé de la gestion du camp. L'armée et la police helléniques sont chargées de l'organisation technique et du contrôle de l'accès au camp. L'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) assure dans les Hotspots le programme de retour volontaire, et des ONG internationales (comme Médecins Sans Frontières) et locales interviennent aussi. Enfin, à Malakasa, l'organisation nationale de la santé publique intervient aussi.

Les zones ou les « centres » de transit ont été observées en Serbie, notamment à Adasevci et à Subotica.

Ces centres sont gérés par le Commissariat aux Réfugiés et aux Migrations qui en assure la gestion principale, avec le soutien du HCR (notamment pour la protection des données des personnes). L'Etat serbe intervient aussi par le biais du Ministère de la santé (pour les services médicaux) et le Ministère de l'Education (pour les écoles). Enfin, comme dans les Hotspots, l'IOM intervient pour le retour volontaire, et de nombreuses ONG agissent aussi au sein de ces zones.

Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile ont été observés en Italie, à Pian del Lago.

Ce Centre est géré par les préfectures et les municipalités qui dépendent du Ministère de l'Intérieur. Les services de base (comme la restauration, le nettoyage...) sont gérés par des « coopératives sociales ».

Enfin, l'Observatoire a étudié en Grèce une « Installation d'accueil sur le long terme », à Nea Kavala.

L'armée helléniste est en charge de la gestion du camp. Dans cette installation le Danish Refugee Council est chargé de l'administration et de la coordination, et l'association Terre des Hommes intervient aussi. Enfin, le Ministère grec de la Défense est en charge de la santé, et le UNHCR ainsi que le Croissant Rouge interviennent notamment pour des « cash based interventions ». De nombreuses ONG interviennent aussi.

BILAN DES CONTRIBUTIONS SUR LA ZONE EUROPE

Durant cette première année d'activité, l'Observatoire des Camps de Réfugiés s'est concentré sur sa première mission, qu'est **l'étude et le recensement des zones d'accueil des personnes exilées**.

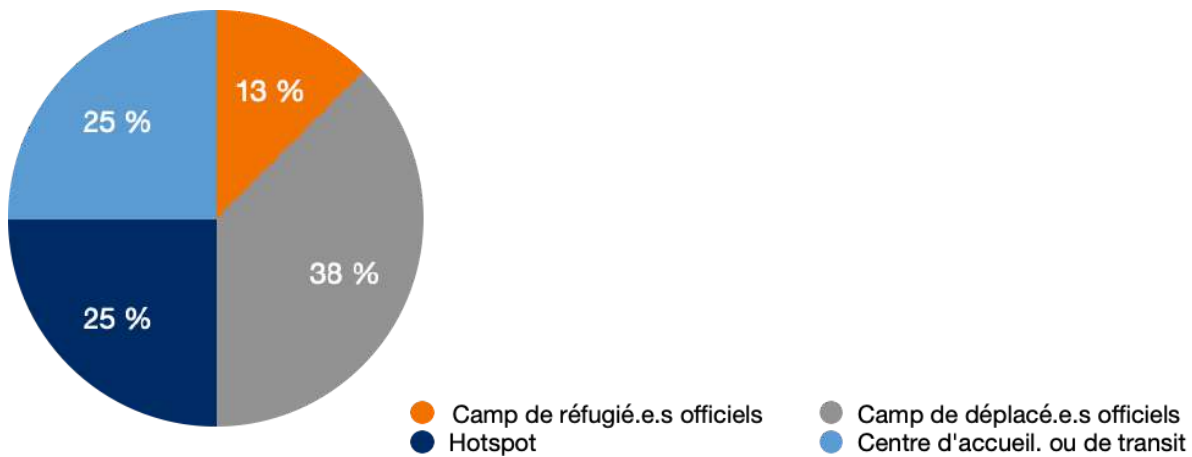
Sur la zone Europe ce sont au total **13 zones d'accueil qui ont été observées dans 3 pays, (se référer au site internet de l'Observatoire pour consulter le détail des contributions du pôle)**.

A terme des études qui ont été faites sur ces zones, les membres du pôle ont pu répondre à un questionnaire lequel a permis d'établir **une analyse globale de leurs observations sur la zone Europe**.

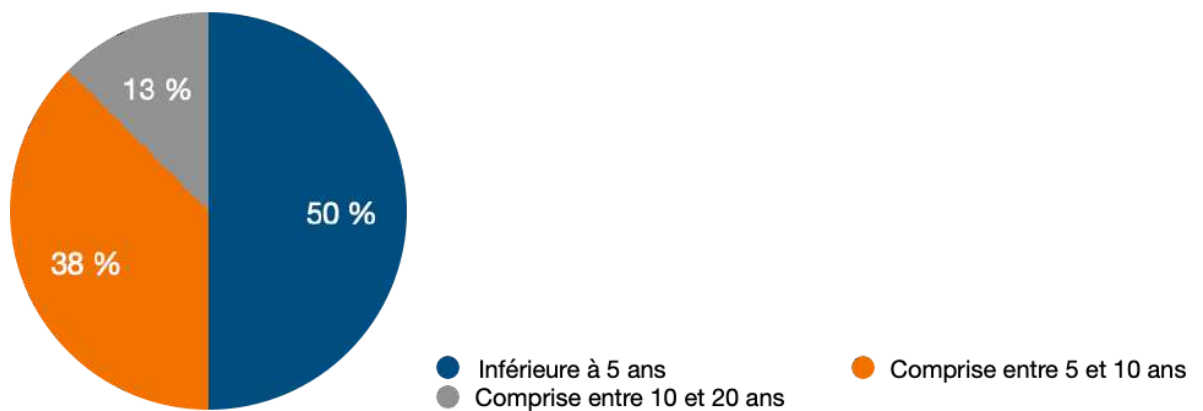
Sur les zones d'accueil observées, on notera que **87,5% sont toujours ouvertes tandis que 12,5%% d'entre elles ont été fermées**.

Le bilan des contributions a également permis de croiser les données recueillies sur les différentes zones étudiées tant sur leur typologie, leur durée de vie que la taille de la population qui y est accueillie.

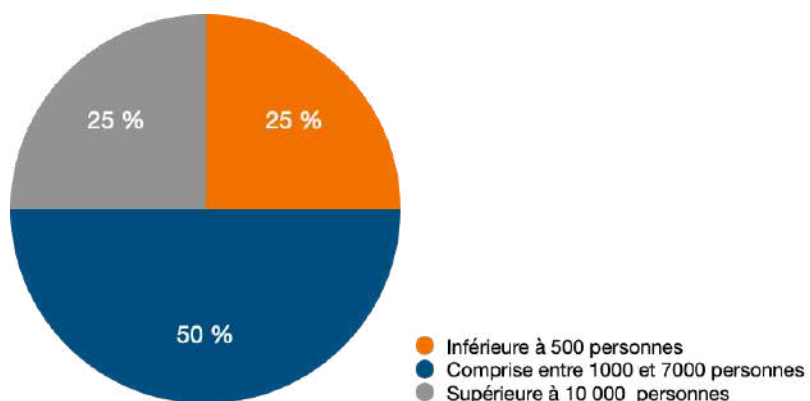
LA TYPOLOGIE DES ZONES D'ACCUEIL



LA DURÉE DE VIE DES ZONES D'ACCUEIL



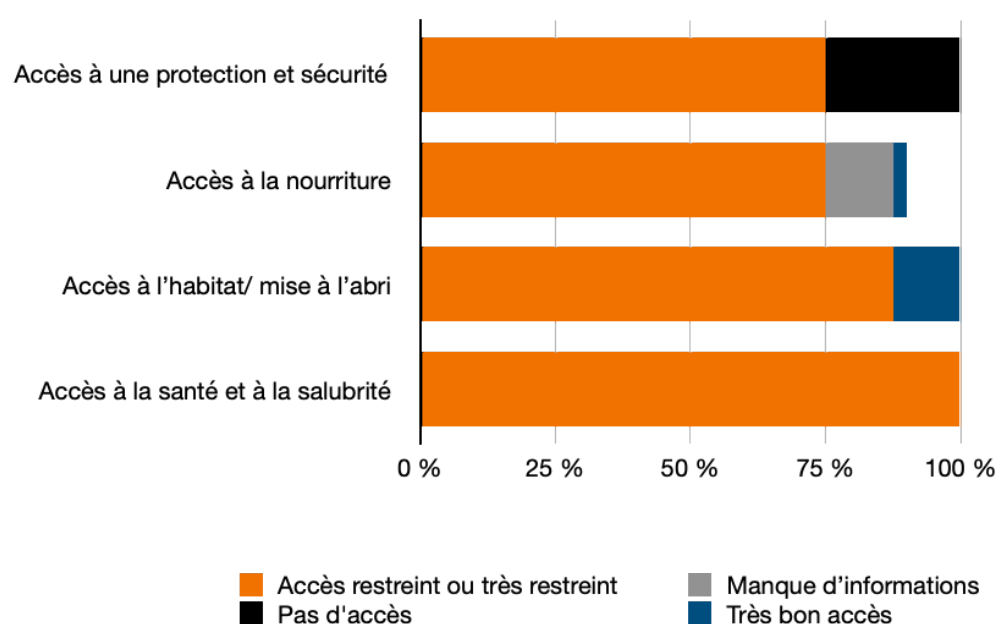
LA TAILLE DE LA POPULATION DANS LES ZONES D'ACCUEIL



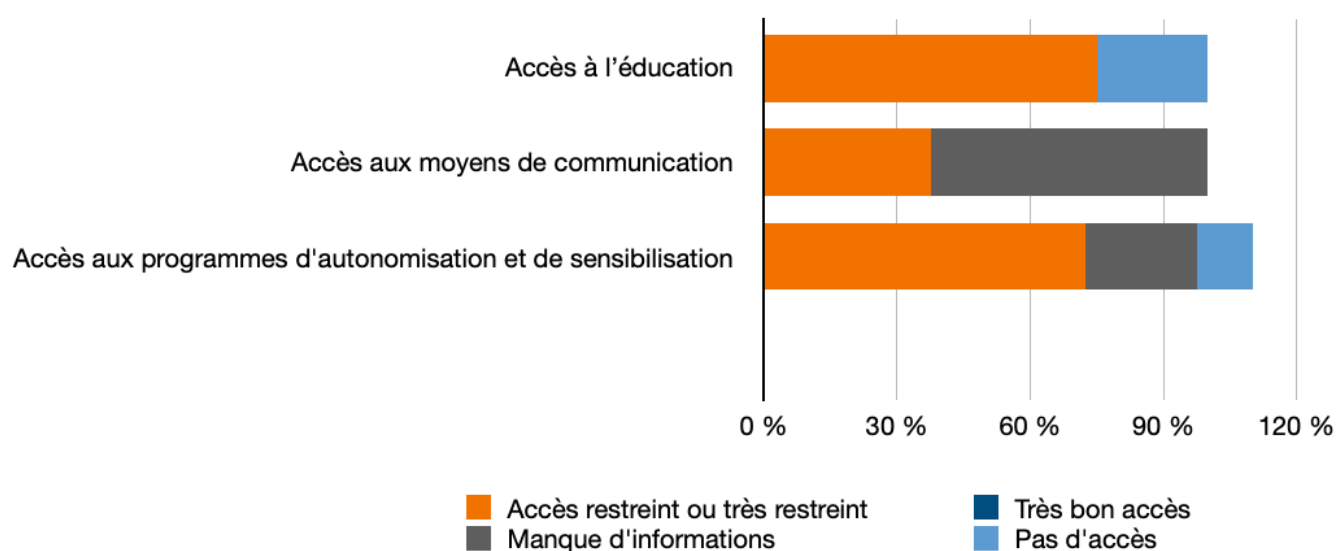
ÉVALUATIONS DES SERVICES ASSURÉS ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES ZONES D'ACCUEIL ÉTUDIÉES

La majorité des contributeur.trice.s sondé.e.s, 62,5%, ont estimé que la zone étudiée relevait d'une gestion étatique, 37,5 % ont observé une gestion partagée entre une agence onusienne, l'Etat et des ONG internationales.

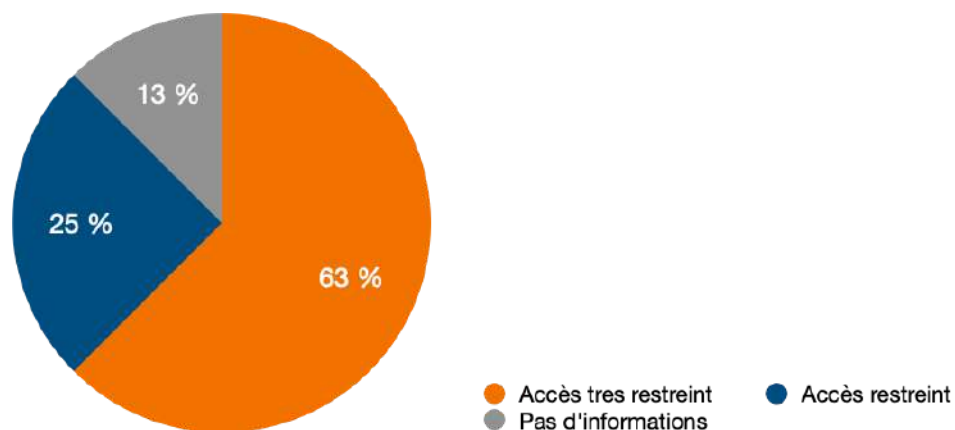
LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ DANS LES ZONES D'ACCUEIL



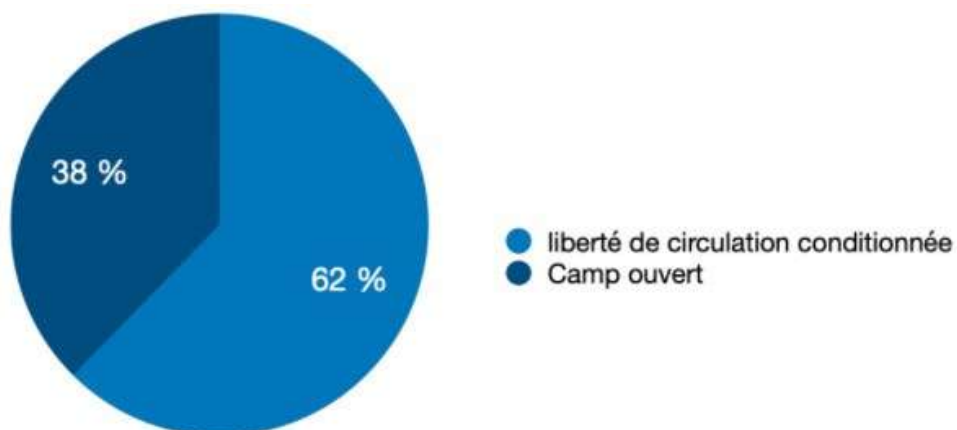
ÉVALUATION DE L'AUTONOMISATION DES RÉFUGIÉ-E-S



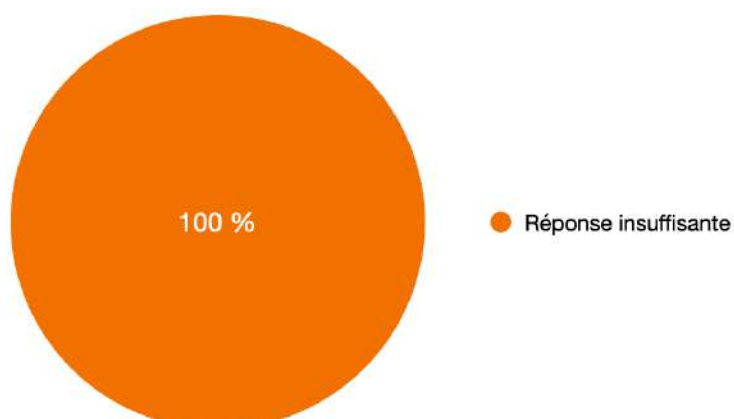
ÉVALUATION DE L'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX



DEGRÉ D'ENFERMEMENT



RÉPONSES APPORTÉES AUX BESOINS DES PERSONNES VULNÉRABLES



IMPACTS DU COVID-19 DANS LA ZONE EUROPE

Alors que la gouvernance de la mobilité est au coeur des décisions liées à la pandémie du SARS-CoV-2, les binarités dedans/dehors, chez soi/extérieur, nous/les autres, enfermement/liberté semblent transcendées par les conditions sanitaires. Sur le continent européen, à partir de fin février 2020, les populations d'une large partie des états européens doivent progressivement se confiner chez elles, avec plus ou moins de restrictions imposées à leur mobilité. Dans cette partie du rapport, différents aspects thématiques de l'impact des mesures prises pour lutter contre la propagation du SARS-CoV 2 sur les personnes demandeuses d'asile et réfugiées seront ainsi brièvement étudiés.

PHOTO: © BERTRAND VANDELOISE (CEUTA)



Les frontières

La plupart des pays européens ont, durant ces derniers mois, remis en place des contrôles aux frontières internes à l'espace européen (31) , et la Commission européenne a annoncé le 16 mars 2020 la fermeture des frontières externes de l'Europe (32).

Au regard du droit international, cette fermeture ne saurait mener à un refoulement des personnes désireuses de demander l'asile : **le principe de non-refoulement demeure**. En ce sens, le Bureau régional européen du HCR a mis en avant le fait qu'une vingtaine de pays européens ont explicitement formulé des exceptions aux restrictions d'entrée sur le territoire concernant les demandeurs et demandeuses d'asile (33).

Toutefois, certains pays ont entièrement fermé l'accès à des points d'entrée cruciaux : **début mars, l'Italie et Malte ont annoncé la fermeture de leurs ports (34), la Hongrie, celle de ses camps frontaliers de transit (35), et l'Espagne a fermé l'accès aux enclaves de Ceuta et Melilla (36)**. En outre, bien que le HCR recommande les contrôles médicaux aux frontières pour permettre l'entrée des demandeurs d'asile, ces conditions médicales ont pu permettre des refoulements de personnes aux frontières. Les autorités autrichiennes ont par exemple rendu obligatoire la possession d'un certificat médical, et celles arrivant sans ce document se sont ainsi vu refuser l'entrée dans le pays (37). Des tests de dépistage ayant lieu directement à la frontière demeurent ainsi à préconiser.

De plus, **des occurrences de mauvais traitement à la frontière externe de l'Europe ont été particulièrement visibles durant ces mois de confinement**. Il faut ainsi souligner les push-back opérés par les garde-côtes grecs dans la mer Egée (38), les accusations de torture et de refoulement par les garde-frontières croates à la frontière bosniaque (39), ainsi que l'impossibilité d'agir des bateaux d'ONG de sauvetage en mer (40), qui ont été largement documentés.

(31) Page Twitter de Frontex, Tweet du 26 mars 2020, disponible : <https://twitter.com/Frontex/status/1243117786047619073>

(32) European Commission, "COVID-19: Temporary Restriction on Non-Essential Travel to the EU", publié le 16/06/2020.

(33) UNHCR, "Practical Recommendations and Good Practice to Address Protection Concerns in the Context of the COVID-19 Pandemic", unhcr.org, rédigé le 19 avril 2020.

(34) Pascual Julia, "En Europe, l'asile en suspens, les flux migratoires à l'arrêt", Le Monde, lemonde.fr, publié le 18 avril 2020.

(35) Hume Tim, "Coronavirus Is Giving Europe's Far Right the Perfect Excuse to Scapegoat Refugees", Vice, vice.com, publié le 19 mars 2020.

(36) EMN, "Special Annex to the 30th EMN Bulletin, EU Member States & Norway: responses to COVID-19 in the migration and asylum area", europa.eu, publié en mars 2020

(37) Ibid

(38) Knoll Anna et Bisong Amanda, "Migration, mobility and COVID-19 – A tale of many tales", ecdpm, ecdpm.org, publié le 30 mars 2020.

(39) Geddie Eve, Hald Birte, Bay Bundegaard Anita, "EU silence on sickening scenes at Croatian border", euobserver, euobserver.com, publié le 23 juin 2020.

(40) Baker Camille, "Conditions for migrants are so dire that Covid-19 isn't even their deadliest threat", Quartz, qz.com, publié le 9 avril 2020.





PHOTO: © BERTRAND VANDELOISE (CALA)

Espaces d'accueil, d'enfermement et de confinement

“Un confinement dans l'enfermement” : c'est ainsi que Michel Agier décrit la “double peine” des personnes migrantes durant la pandémie (41). **Dans les campements, hotspots et centres d'hébergement, espaces non choisis d'exil forcé, les demandeurs et demandeuses d'asile disposent de peu d'espace, rendant les mesures de distanciation sociale particulièrement difficiles à appliquer.** Les frontières entre hébergement et enfermement ont de plus été particulièrement flouées. En République Tchèque, le centre de détention et d'hébergement Bela-Jezova, qui assurait déjà des fonctions mixtes avant la pandémie et où les conditions de vie avaient été critiquées, a également fait office d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile arrivés dans le pays dans la période de confinement(42).

Des pratiques de confinement “préventif” ont en outre amené des demandeurs et demandeuses d'asile à être plus strictement confiné-e-s que les résidents du pays, suite au diagnostic d'un-e ou plusieurs résident-e-s de structures d'accueil comme positifs au virus. C'est le cas du camp de Malakasa, où vivent près de 2000 personnes, placées en quarantaine le 5 avril, suite au diagnostic d'un homme porteur du virus. Les hotspots surpeuplés de la mer Egée ont depuis été également confinés, confinement prolongé jusqu'au début du mois de juillet, alors que la population grecque et les touristes sont libres d'aller-et-venir. Or, dans des lieux exigus, où les personnes partagent des points d'accès à l'eau, et doivent faire la queue pour obtenir de la nourriture, **les conditions d'une propagation rapide du virus sont réunies.** L'épidémiologue Bozorgmehr a par exemple réalisé une étude dans 42 centres d'hébergements de demandeurs et demandeuses d'asile allemand-e-s touché-e-s par le coronavirus: **le taux de contamination y était en moyenne de 17%**, soit comparable à la propagation à bord du Diamond Princess (43). Ce confinement dans l'enfermement a par ailleurs vu naître des **mouvements de protestation**, ainsi que des **initiatives auto-gérées**. Des résident-e-s de deux hotspots grecs, Moria (Lesbos) et Lepida (Leros) se sont par exemple auto-organisé-e-s en Coronavirus Awareness Taskforce, diffusant informations et bonnes pratiques à leurs co-résident-e-s.

(41) Agier Michel, “Les vies encampées, et ce que nous en savons”, Libération, liberation.fr, publié le 21 avril 2020.

(42) EMN, “Special Annex to the 30th EMN Bulletin, EU Member States & Norway: responses to COVID-19 in the migration and asylum area”, europa.eu, publié en mars 2020

(43) Uhlmann Berit, “Blinder Fleck im Infektionsschutz”, Süddeutsche Zeitung, sueddeutsche.de, publié le premier juin 2020.

Accès à l'asile

Les procédures d'asile ont été fortement impactées à travers l'Europe, au niveau de l'enregistrement des demandes, des entretiens ou des recours. Certains pays ont, durant un temps, **entièrement arrêté l'enregistrement des demandes d'asile.** C'est le cas de la **Hongrie** (depuis le 1er mars 2020) (44) et de la **Grèce** (du 1er mars au 18 mai 2020) (45).

Des pays comme les **Pays-Bas**, ou la **France**, ont d'abord **limité les enregistrements** aux cas des personnes les plus vulnérables. En France, dans une décision du 30 avril, le Conseil d'Etat a enjoint l'Etat à reprendre l'enregistrement des demandes d'asile, devenu impossible le 22 mars en Ile-de-France (46).

En **Allemagne**, une procédure écrite a été mise en place pour enregistrer les demandes (47). De même, les modalités d'entretiens ont dans de nombreux pays été adaptées à la situation sanitaire.

Ainsi, **en Autriche, en Suisse et au Liechtenstein, des vitres ont été installées pour protéger demandeurs et officiers d'asile dans les bureaux d'entretien.**

En **Autriche, au Royaume-Uni, à Chypre et en Norvège, c'est la visio-conférence** qui a été utilisée pour réaliser des entretiens à distance (48).



PHOTO: © BERTRAND VANDELOISE (CALAIS)

(44) ANSA, "Coronavirus: Hungary suspends admission of asylum seekers", Infomigrants, infomigrants.net, publié le 04/03/2020

(45) European Council on Refugees and Exiles, INFORMATION SHEET 28 MAY 2020: COVID-19 MEASURES RELATED TO ASYLUM AND MIGRATION ACROSS EUROPE, ecre, ecre.org, publié le 28 mai 2020.

(46) Pascual Julia, L'Etat sommé de rétablir l'enregistrement des demandes d'asile", Le Monde, lemonde.fr, publié le 30 avril 2020.

(47) UNHCR, "Practical Recommendations and Good Practice to Address Protection Concerns in the Context of the COVID-19 Pandemic", unhcr.org, rédigé le 19 avril 2020.

(48) Ibid

Accès aux soins

Susan Fratzke, du Migration Policy Institute, souligne les difficultés auxquelles les personnes souhaitant déposer une demande d'asile ont pu faire face (49). Les services d'enregistrement des demandes ayant été, dans plusieurs pays européens, fermés, et l'accès aux soins basiques étant conditionné à la possession d'un titre de séjour, des nouveaux arrivants se sont nécessairement **retrouvés en difficulté.**

Dans la lutte contre la propagation du virus, certains états européens ont ainsi décidé de temporairement faciliter l'accès à leur système de soins. C'est le cas notamment du **Portugal**, qui a choisi de régulariser l'ensemble des ressortissants de pays tiers sur son territoire. De même l'Irlande a garanti à tou-te-s ses résident-e-s en situation irrégulière l'accès aux soins et à la protection sociale, notamment au fond dédié au chômage (50). **De nombreux pays ont également étendu la validité des titres de séjour expirant durant les périodes de confinement.**



PHOTO: © BERTRAND VANDELOISE (CALAIS)

(49) Reidy Eric, "The COVID-19 excuse? How migration policies are hardening around the globe", The New Humanitarian, thenewhumanitarian.org, publié le 17 avril 2020.

(50) Reidy Eric, "Coronavirus: A window of opportunity for action on migration?", The New Humanitarian, thenewhumanitarian.org, publié le 10 juin 2020.

Discrimination

Durant le début de la propagation du coronavirus des **groupes d'extrême-droite tiennent pour responsables les personnes migrantes de la propagation du virus**, quand bien même il semble qu'elle soit liée à des mobilités "régulières" (tourisme, déplacements professionnels).

Ainsi, **fin février, Matteo Salvini a accusé l'actuel premier ministre italien, Giuseppe Conte de ne pas défendre les frontières de l'Italie contre le danger de propagation** que représentait un bateau avec 276 personnes en provenance du continent Africain (51).

En Hongrie, Viktor Orban a explicitement fait le lien entre coronavirus et migration, estimant que les deux devaient être combattus (52). De même, des groupes d'extrême droite allemands ont capitalisé sur le coronavirus pour avancer l'argument de la protection des frontières (53).

(51) Tondo Lorenzo, "Salvini attacks Italy PM over coronavirus and links to rescue ship", The Guardian, theguardian.com, publié le 24 février 2020

(52) Hume Tim, "Coronavirus Is Giving Europe's Far Right the Perfect Excuse to Scapegoat Refugees", Vice, vice.com, publié le 19 mars 2020.

(53) Ibid

